

DESTINATAIRES : Tout le personnel du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint - Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche

DATE : 22 avril 2020

OBJET : **RÉVISION | MATÉRIEL DE PROTECTION OCULAIRE**

Dans le contexte de transmission communautaire soutenue, il est maintenant recommandé que tous les employés donnant des soins aux usagers à moins de 2 mètres portent une protection oculaire. Voici le type de protections oculaires susceptibles d'être disponibles et les consignes d'utilisation à suivre :

Visière longue



- Visière avec mousse : Elle doit être dédiée à un seul employé et désinfectée à chaque retrait. Vous pouvez y inscrire votre nom avec crayon feutre permanent. Jetez celle-ci à la fin de votre quart de travail, sauf sur avis contraire.



- Visière avec monture : Elle peut être partagée entre employés et doit être désinfectée à chaque retrait. Jetez celle-ci si brisée ou si elle devient opaque.



- Visière avec casque : Puisqu'elle est ajustable, nous suggérons qu'elle soit dédiée à un employé. Elle doit être désinfectée à chaque retrait et jetée si la monture est brisée. Changez la visière si elle devient opaque et n'oubliez pas de retirer la pellicule de protection lors de la première utilisation.

Les visières longues seront priorisées dans les secteurs où il y a présence d'une clientèle COVID-19 suspectée ou confirmée.

Visière courte ou lunette de protection

Ces deux protections peuvent être partagées entre employés. Elles doivent être désinfectées à chaque retrait et jetées si elles sont brisées ou opaques. Les visières courtes ou les lunettes de protection seront disponibles dans tous les secteurs.



RAPPEL

- Procédez à l'hygiène des mains si elles entrent en contact avec votre protection oculaire non-désinfectée.
- Porter des gants au moment de la désinfection de la protection oculaire et respectez le temps de contact humide selon le produit utilisé. Vous pouvez vous référer à la [vidéo](#) sur la désinfection du matériel oculaire disponible sur l'intranet.
- N'oubliez pas que l'équipement peut être rincé avec de l'eau du robinet si la visibilité est compromise par le produit désinfectant.